

Le symposium arrive à grands pas!

7 - 8 - 9 octobre (détails à la page 14)



La cuvée d'artistes de l'édition 2021

Également dans ce numéro :

Activités à venir : pages 8 à 14

Capsule environnementale : page 15

À vos agendas

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le **lundi 3 octobre** à 19 h au chalet des loisirs.

La séance sera également diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité.

La Fabrique Saint-Félix M. Michel Gagnon, président	Une messe a lieu tous les dimanches à 9 h <i>418 544-1093, bureau ouvert le lundi de 9 h 30 à 11 h 30</i>
Bureau de poste	Lundi au vendredi de 9 h à 12 h / 13 h à 15 h 30 <i>418 544-1653</i>
FADOQ—Thérèse Fortin, présidente Mme Johanne Bergeron, secrétaire-trésorière	<i>418 306-5728</i> <i>418 544-7651 (pour la location du local de la FADOQ)</i>
Bénévoles de Saint-Félix-d’Otis Arlette Claveau, présidente	<i>418 544-6458</i>
Bibliothèque municipale	<i>418 544-5543 poste 2206</i> Suivez les informations sur FB : <i>Bibliothèque de St-Félix-d’Otis</i>
Comité des loisirs Martin Côté, président	<i>418 718-0605</i>
Chalet des loisirs Inscription au Gym d’entraînement	<i>418 544-1705 ou</i> <i>418 544-5543 poste 2208</i>
Cercle des fermières de St-Félix-d’Otis Nathalie Simard, présidente	<i>418 544-0056</i>



L’Écocentre de la municipalité est ouvert les samedis et dimanches de 8 h à 16 h. En semaine, les utilisateurs doivent appeler au bureau de la municipalité pour pouvoir emprunter les clés.



Il est important de respecter la vocation de ce service en déposant les rebus dans les bons conteneurs et en laissant les lieux propres.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du Règlement numéro 272-2015 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la municipalité de Saint-Félix- d'Otis se prononcera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 octobre 2022, sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 146, Chemin du Lac-Brébeuf

La dérogation mineure demandée concerne l'implantation d'un bâtiment complémentaire de forme demi-cylindrique en toile qui aura la fonction de garage.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation du 146 Chemin du Lac-Brébeuf conditionnelle à ce que le propriétaire installe une haie ou une rangée d'arbres d'une hauteur minimum de deux (2) mètres et que les conteneurs qui soutiennent la structure soient peints d'une couleur qui s'harmonise avec la nature et que les travaux soient réalisés au plus tard le 30 juin 2023.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis,

Ce 6 septembre 2022

Hélène Gagnon

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du Règlement numéro 272-2015 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la municipalité de Saint-Félix- d'Otis se prononcera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 octobre 2022, sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 150, Sentier Gilbert.

La dérogation mineure demandée vise l'abaissement de marge avant d'un mur de soutènement de 0,5 mètre à 0,0 mètre, de l'augmentation de la hauteur d'un mur de soutènement de 1,0 mètre à 3,80 mètres et dans la cour avant l'augmentation d'une clôture d'une hauteur de 1,0 mètre à 1,20 mètres;

Considérant que le terrain du propriétaire démontre des signes d'affaissement mettant en péril les bâtisses de la propriété;

Considérant que la mise en place de murs de soutènement relève de la sécurité;

Considérant que des plans d'ingénierie ont été déposés pour confirmer la demande;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation du 150 Sentier Gilbert conditionnelle à ce que le mur de béton soit caché par de la végétation.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis,

Ce 6 septembre 2022

Hélène Gagnon

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du Règlement numéro 272-2015 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la municipalité de Saint-Félix- d'Otis se prononcera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 octobre 2022, sur la demande de dérogation mineure concernant le lot 6 013 066 l'immeuble situé sur la rue Principale.

La dérogation mineure demandée vise à permettre dans le cadre d'une modification d'usage, l'abaissement de l'implantation d'une résidence de villégiature de 60 mètres à 37 mètres.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation du lot 6 013 066.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis,
Ce 6 septembre 2022

Hélène Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

SERVICE DE REPAS DISPONIBLE

Pour les personnes âgées de **60 ans et plus**, il y a un service de repas du midi livré à domicile pour la somme de 5,50 \$. Le service est disponible deux fois par semaine (lundi et mercredi) et le repas comprend la soupe, le repas principal et le dessert.

Pour les personnes intéressées, communiquez au 418 544-6458 ou 418 544-5398.

<https://www.moissonslsj.org/>

En partenariat avec Moisson SLSJ, les bénévoles de Saint-Félix font la distribution, une fois par mois, d'un panier de denrées alimentaires pour les familles et personnes dans le besoin. Pour infos : 418 544-6458 ou 418 544-5398.

RAPPEL RÈGLEMENT MUNICIPAL

Règlementation concernant les animaux domestiques s'appliquant particulièrement à la possession de chiens.



Rappelons d'abord que les droits et obligations des propriétaires de chiens sont régis par le règlement concernant les nuisances. Pour les propriétaires possédant plus de trois chiens, le tout est assujéti au règlement de zonage touchant les dispositions relatives aux chenils. Veuillez vous informer auprès de la municipalité si vous possédez plus de 3 chiens.

Il est à noter que **tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.)** l'empêchant de sortir de ce terrain. Tout aboiement ou hurlement de chiens susceptible de troubler la paix et le repos de toute personne dans la municipalité constitue une nuisance et est prohibé.

Tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété autre que celle du propriétaire de l'animal. **Les chiens doivent donc être tenus en laisse lors des promenades dans les rues ou les parcs de la municipalité.** Lorsqu'un chien a mordu une personne, son gardien doit en aviser le service de police le plus tôt possible, et au plus tard dans les 24 heures.

Enfin rappelons que la cohabitation entre citoyens et leurs animaux domestiques est une question de respect entre tous!

MESSAGE DE VOTRE BUREAU DE POSTE

Vous avez une boîte aux lettres sur votre terrain ou à proximité? Saviez-vous que vous pourriez être rémunéré pour la déneiger pendant l'hiver? Si le déneigement des boîtes aux lettres de votre secteur et des alentours vous intéresse, une rémunération pour l'ensemble peut également vous être offerte.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer dès maintenant avec votre bureau de poste local. Saint-Félix-d'Otis : 418 544-4653 et Rivière-Éternité : 418 272-2316.

Collecte des résidus domestiques dangereux et



produits électroniques

Samedi 24 septembre 2022 de 9 h à 12 h

Saint-Félix-d'Otis | Garage municipal

Produits électroniques acceptés

Télévision, radio, ordinateur, tablette, cellulaire, téléphone, console de jeux, imprimante et photocopieur.

Résidus domestiques dangereux acceptés

Peinture, vernis, solvant, aérosol, colle, pesticide, engrais, batterie d'auto, pile, produits d'entretien ménager, bonbonne de propane ou de butane, produits pour piscine, huile usée et filtre.

Renseignements : www.mrc-fjord.qc.ca/environnement/RDD

Liste complète des produits électroniques acceptés :
<https://recyclermeselectroniques.ca/qc/>



À ne pas manquer cet automne : pages 8 à 14

Ouverture des activités de la FADOQ

Par Thérèse Fortin, présidente de la FADOQ Saint-Félix-d'Otis

La FADOQ de Saint-Félix-d'Otis débute ses activités pour la saison 2022-2023 le mardi 13 septembre. Le conseil d'administration a décidé d'offrir, comme dîner d'entrée, une assiette de tourtière préparée par le Marché St-Félix.



Tous nos membres en règle et à renouveler sont les bienvenus. Nous en profiterons pour commencer quelques activités comme un bingo et quelques manches de baseball poche.

Nous vous attendons au local de la FADOQ à midi pour partager une bonne tasse de bouillon puis le met principal sera servi à 12 h 15. Dessert, thé ou café suivront.

De plus, dans quelques semaines, nous vous ferons part de deux soupers que nous préparerons pour animer notre municipalité.

À bientôt!

INVITATION POUR LA PÉTANQUE

Des parties de pétanque ont lieu **tous les mardis à partir de 13 h 30** et **tous les mercredis à partir de 18 h 30** au terrain situé derrière le chalet des loisirs. Ces parties sont ouvertes à tous et pour tous les âges! Les joueurs présents seront heureux de vous initier et de vous apprendre à jouer, en toute convivialité!



Dimanche 25 septembre
13h00 à 16h00

LA COURSE DES COULEURS D'AUTOMNE



Au chalet des loisirs, 494 rue principale, St-Félix-d'Otis
*Stationnement fermé entre 14h et 15h

Habillez-vous de vos plus belles couleurs!
Course ou marche amicale de 5km
Offert **gratuitement** grâce à la participation de la **municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

Événement familial organisé par :
Jessica Beaulieu-Lecomte
JBL-Page professionnelle 
514-821-1370

Bar **SANTÉ**
offre sur place !
(collation)




REPRISE DES SOIRÉES AU CHALET DES LOISIRS

Dès la mi-octobre, les soirées du vendredi reprendront au chalet des loisirs.

En plus d'être l'occasion de rencontrer des amis, les personnes intéressées pourront participer à une **ligue de jeu de dards** et une autre de **jeu de poches**.

Si vous souhaitez participer à l'une de ces deux ligues, téléphonez dès maintenant au bureau de la municipalité pour donner votre nom.

418 544-5543 poste 2208



PATINODROME 8 octobre

Le 8 octobre 2022 de 17 h à 23 h, sous le toit de la patinoire du chalet des loisirs, viens essayer le vrai patin à roulettes vintage!

Patinodrome Production et *Sportif de Rue* vous offrent une soirée thématique : boule-disco, photo-booth et musique à l'honneur.



Soirée musicale 100% Disco

Animation sur place

Déguise-toi!

TARIFS 15,00\$ (taxes incluses) pour l'accès à la piste et la location d'une paire de patins vintages.

Vous pouvez également apporter vos propres patins si vous en avez.

BILLETTERIE : <https://www.epasslive.com/detail-de-l-evenement/patinodrome-saint-felix-dotis-0244>

Suivez l'événement sur Facebook : [Patinodrome Saint-Félix-d'Otis](#)

Une nouvelle **session de Zumba** débutera le 19 septembre, les lundis et mercredis de 18h30 à 19h30, au chalet des loisirs.

Pour infos et inscription, contactez Jessie Milliard par message privé sur Messenger

Approfondir les 5 éléments à travers le Yoga!

Du mardi 27 septembre
au 6 décembre 2022
*12 cours



Au Chalet des loisirs
au 494 rue principale,
St-Félix-D'Otis, G0V 1M0

Heure: 18h30-20h00
Tarif: 220\$

Jessica Beaulieu-Lecomte
Enseignante certifiée



Accessible à tous

Inscription: **514-821-1370/ Messenger**

jessica_lecomte@hotmail.com

Réponse : yoga



**GRAND LANCEMENT : PROGRAMMATION
D'ACTIVITÉ DES LOISIRS DE L'AUTOMNE 2022
EN FORMULE KERMESE ET CIRQUE!**

ÉVÉNEMENT WOW

**Le 1^{er} octobre 2022 | 14h à 19h
Terrain de balle de Petit-Saguenay**

Spectacle des fous du roi (18h), jeux d'évasion, jeux gonflables, photo boot, activités de cirque, activités 0-5 ans, cantine La cabanoise sera sur place et plus encore.
Initiations gratuites : yoga, combats médiéval, éveil musical, judo, spinning, danse, Qi gong, djambé, etc.



Inscriptions pour les initiations sur la page facebook de l'événement : Événement Wow 2022 Bas-Saguenay
Ou en appelant à l'AGIR (418-290-1790)

ÉVÈNEMENT WOW

Un tirage est organisé afin de financer les organismes en loisirs et culture pour les jeunes du Bas-Saguenay

De merveilleux prix sont à gagner, en voici quelques exemple :

- Festival Regard (Entrées gratuites pour les programmes familles)
- Palissades de Charlevoix (Une nuit en glamping pour 4 personnes et via ferrata du Lynx)
- Le Perchoir (Initiation de SUP en famille)
- Musée du Fjord (Laissez-passer familial)
- Descente des eaux mortes de Petit-Saguenay (Location de canot)
- Et plus encore...

Merci à tous nos précieux commanditaires!

Billets en vente à la bibliothèque et au bureau de la municipalité.

1 billet 5\$ / 3 billets 10 \$ / 5 billet 20\$



SYMPOSIUM DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

Par Thérèse Fortin

L'action de Grâce s'en vient bientôt et la trentaine de bénévoles qui donnent de leur temps pour la réalisation du prochain Symposium de Saint-Félix-d'Otis sont au travail pour en faire un franc succès. Les banderoles sont affichées sur les poteaux de la rue Principale et les artistes sont à faire leurs bagages pour venir nous retrouver.

Pour sa part, le conseil municipal nous a réservé une aide financière substantielle et les dirigeants du Camping municipal nous prêtent les cinq chalets pour que nous puissions y loger nos artistes. Nous en profitons pour les remercier de ces marques de confiance envers notre organisme.

Cette année, l'artiste Elsa Boisjoli est notre présidente d'honneur et la toile qu'elle nous a remise est magnifique. Nous souhaitons que ce soit un de nos concitoyens qui la gagne et qu'elle apporte la joie dans cette demeure.

Venez nous voir du 7 au 9 octobre 2022 dans notre église qui se transforme pour ces 3 jours en véritable galerie d'art.



*Elsa Boisjoli, présidente d'honneur
de l'édition 2022*

Je tiens également à souligner le travail exceptionnel de notre conseil d'administration qui se compose de Johanne Fortin, Johanne Bergeron, Rémi Pilote, Suzanne Tremblay, Céline Côté, Michael Marcotte et moi-même.

Hivernage en santé

Les temps froids approchent et vous devez hiverner vos équipements récréatifs?

Assurez-vous d'utiliser des produits antigels sans danger pour l'environnement et vos installations septiques une fois que vous en ferez la vidange au printemps. Certains produits antigels ralentissent ou voire élimineront l'activité bactérienne essentielle à la dégradation des matières organiques contenues dans les installations septiques, s'ils ne sont pas appropriés.

Lisez bien les étiquettes des produits antigels qui protègent l'environnement, ils devraient faire mention par exemple :

« Antigel alimentaire (qui peut être utilisé en toute sécurité dans votre système d'eau potable) »

« Sans phosphates »

« Produit biodégradable (test 301d) »

« Sûr pour l'environnement »

« Peut être vidangé dans les réservoirs d'eau sale »



Voici un bon article de conseils pour remisage des roulettes, qui peut être bon aussi pour la robinetterie et tuyauterie de votre chalet à hiverner:

<https://vrcamping.com/trucs-astuces/1489-514-5-conseils-pour-l-hivernage-de-votre-roulotte-ou-de-votre-vr>



Visitez les pages des différents symposiums pour plus de détails:

Saint-Félix-d'Otis : www.facebook.com/symposiumdesaintfelixdotis

Rivière-Éternité : www.facebook.com/symposium.riviere.eternite

L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay : www.facebook.com/villagesencouleurs